

**Bureau du 23 septembre 2002**

**Décision n° B-2002-0803**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Budget principal - Individualisation de l'autorisation de programme globale développement économique et emploi - Inscription des recettes sur l'opération d'investissement rue du Docteur Bouchut**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 12 septembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2001-0210 du 10 septembre 2001, le conseil de Communauté a constaté le montant définitif des dépenses réalisées à hauteur de 1 990 102,47 € TTC et autorisé monsieur le président à donner quitus à la société d'équipement du Rhône et de Lyon pour cette opération.

Le bilan de clôture présentant un excédent de 79 623,75 € TTC, il convient d'inscrire la recette correspondante sur cette opération ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2001-0210 en date du 10 septembre 2001 et n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

**DECIDE**

**Accepte** d'individualiser la recette de l'autorisation de programme globale - développement économique et emploi pour l'opération suivante : 0233 - Lyon 3° rue du Docteur Bouchut - 79 623,75 € TTC en 2002 - compte 231 510.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,